

MUNICIPALITÉ LA CONCEPTION

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 08-2021

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce premier projet de règlement no 08-2021.

Ce projet de règlement vise l'amendement de la grille des usages et normes de la zone CC-1 du Règlement de zonage 14-2006 de la Municipalité de La Conception pour y inclure les garages et les ateliers de voirie.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mai 2021 par visioconférence « Zoom » a adopté le premier projet de règlement numéro 08-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes CC-1 du Règlement de zonage 14-2006 de la Municipalité de La Conception pour y inclure les garages et les ateliers de voirie.
2. Considérant qu'afin de limiter la propagation de la Covid-19 et conformément aux directives émises par le gouvernement, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 08-2021 est remplacée par une procédure de consultation écrite.

Ainsi, toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit à partir du 26 mai 2021 jusqu'au 11 juin 2021, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

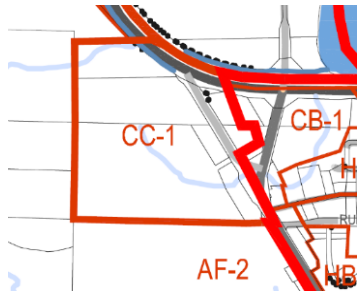
- a. Par courriel : direction@municipalite.laconception.qc.ca
- b. Par écrit, en déposant une enveloppe avec la mention « consultation publique 08/2021 » à l'hôtel de ville dans la fente de la porte d'entrée principale;
- c. Par courrier à : Hugues Jacob, directeur général, 1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont expliqués dans un document de présentation disponible sur le site internet officiel de la Municipalité de La Conception au www.municipalite.laconception.qc.ca dans la section « Avis publics ». Ce projet de règlement peut également être consulté sur le site internet à la même adresse. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande par téléphone au 819-681-3016 ou par courriel à l'adresse ci-haut mentionnée.

Objectifs et secteurs touchés par ce règlement :

Les dispositions du projet de règlement 08-2021 vise l'amendement de la grille des usages et normes de la zone CC-1 du Règlement de zonage 14-2006 de la Municipalité de La Conception pour y inclure les garages et les ateliers de voirie.

Ladite zone est plus amplement montrée au croquis suivant :



3. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter des zones touchées ainsi que des zones contiguës.

Les explications relatives aux modifications réglementaires ainsi que les réponses à vos questions et commentaires vous seront transmises au plus tard le 14 juin 2021.

CERTIFIÉ CONFORME

Donné à La Conception, ce 12 mai 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier